



**Convention des Maires
pour le Climat et l'Énergie**



**Province
de Liège**

Développement
durable



PAEDC de la commune de Flémalle

Comité de pilotage Réunion 2

26/08/2021

Echevin en charge de l'Énergie,
Frédéric VANDELLI

Séverine Henry, Coordinatrice du PAEDC
Marie Balland, Conseillère en Énergie

Sommaire

1. Potentiel de développement du renouvelable à Flémalle
2. Définition de la vision à 2050
3. Objectifs sectoriels pour le renouvelable
4. Actions d'atténuation – Groupes de travail
5. Modalités pratiques relatives à la prochaine réunion

Planning

Réunion 1 : 28/06/2021

- Introduction
- Charte
- Comité de Pilotage
- CdM, Plan Climat, POLLEC
- PAEDC
- Bilan communal et territorial

Réunion 2: 26/08/2021

- Potentiel énergies renouvelables
- Objectifs sectoriels, vision à 2050
- Actions d'atténuation au changement climatique

Réunion 4: 2022

- Présentation générale du PAEDC
- Communication

2022

Validation du PAEDC par le Conseil et mise en ligne du rapport

2021

2022

Réunion 3: 02/09/2021

- Vulnérabilité du territoire
- Actions d'adaptation
- Précarité énergétique

2022 - 2030

Suivi, mise en œuvre du PAEDC
2 réunion / an

1. Potentiel de développement du renouvelable à Flémalle

1.1 Filières étudiées

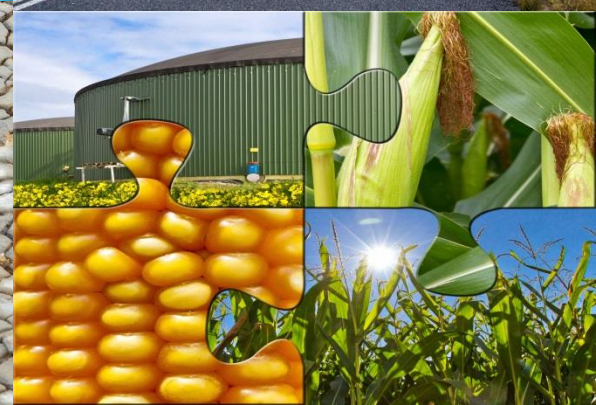
Photovoltaïque



Solaire thermique



Eolien



Hydroélectricité

Géothermie

Biomasse

Photovoltaïque – Potentiel sur le bâti

- Hypothèses:
 - 130% de surface au sol (habitations)
 - 100% de surface au sol (autres bâtiments)
 - pourcentage retenu: 40%
 - production électrique: 100 kWh/m²/an
- Potentiel (kWh/an): **surface toiture * 100 * 0,4**
- Retrait des installations existantes

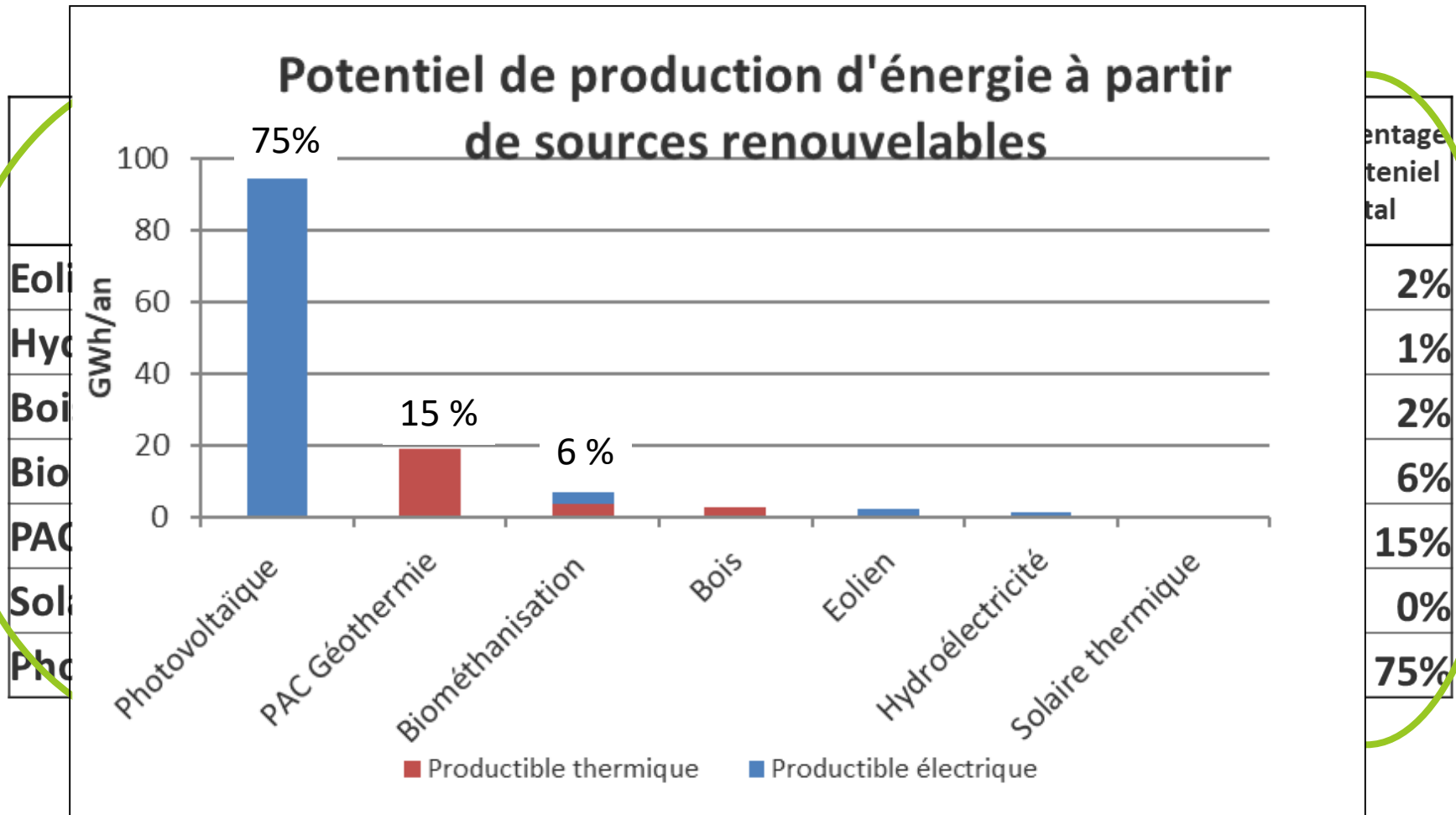


Hypothèses de travail
→ Annexes

1.2 Outil POLLEC – Onglet potentiel EnR

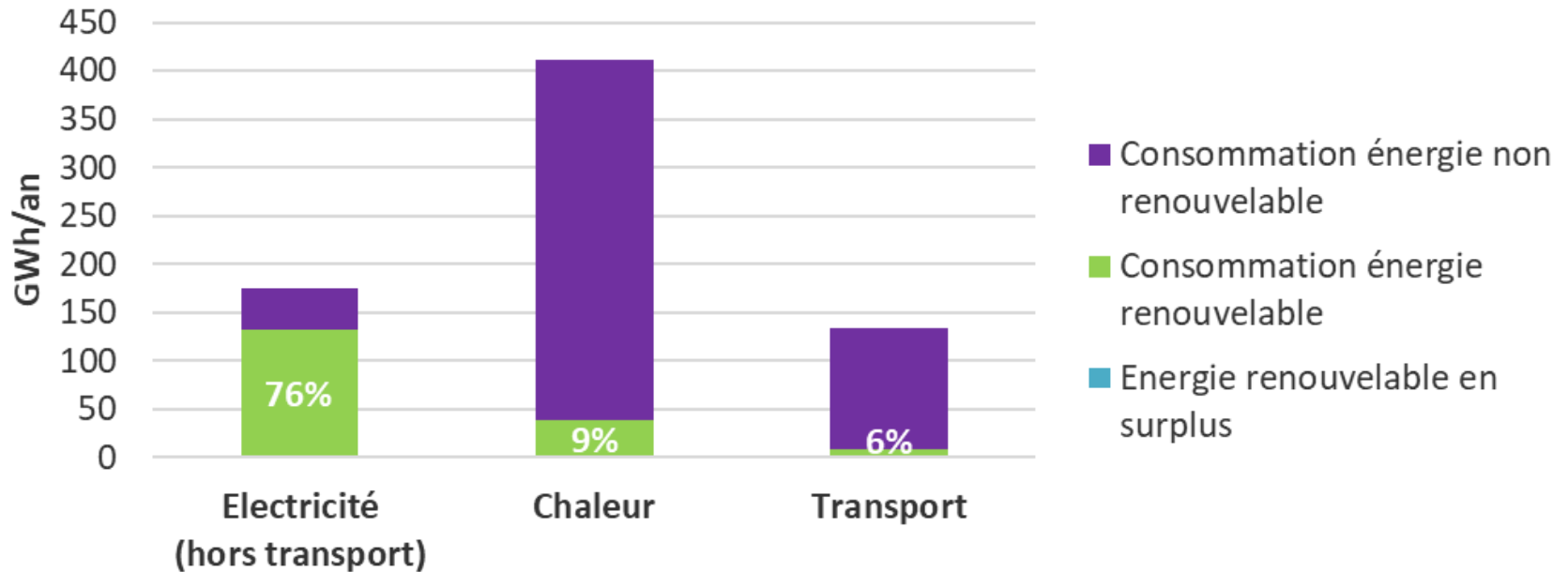
Technologie	Temps de fonctionnement à puissance nominale (heures/an)	Puissance électrique (kW)	Puissance thermique (kW)	Production électrique (GWh/an)	Production thermique (GWh/an)	Total (GWh/an)	Pourcentage du potentiel total
Eolien	2 190	1 137,0		2,490	-	2,490	2%
Hydroélectricité	3 300	342,0		1,129	-	1,129	1%
Bois	4 800	0,0	547,7	-	2,629	2,629	2%
Biométhanisation	6 500	478,5	598,1	3,110	3,888	6,998	6%
PAC Géothermie	1 800		10 528,7		18,952	18,952	15%
Solaire thermique	900		43,3		0,039	0,039	0%
Photovoltaïque	900	104 876,0		94,388	-	94,388	75%

1.2 Outil POLLEC – Onglet potentiel EnR



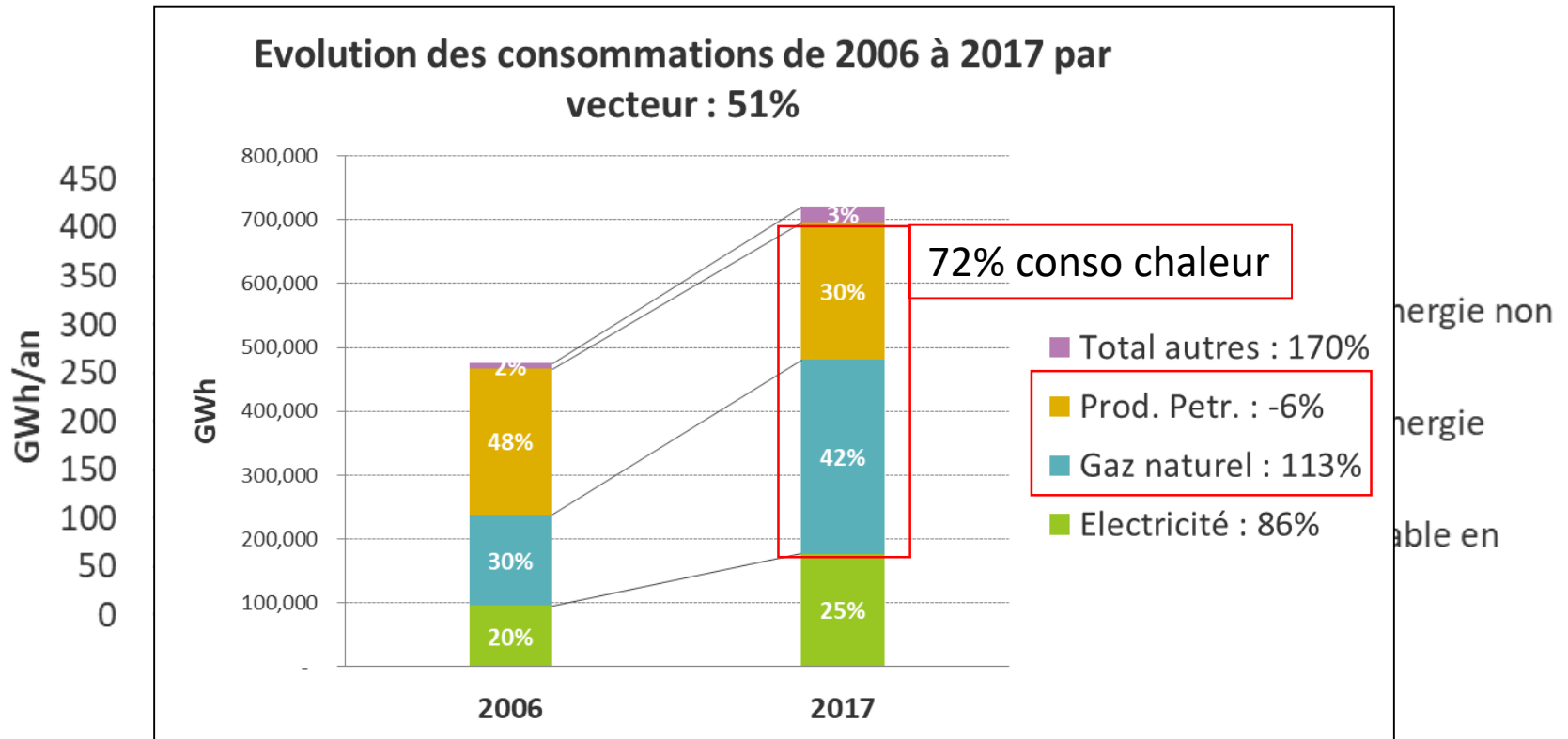
1.2 Outil POLLEC – Onglet potentiel EnR

Couverture renouvelable potentielle : 25%



Part de la consommation actuelle qui pourrait être couverte par le productible annuel potentiel combiné au productible des unités déjà présentes sur le territoire **25%**

1.2 Outil POLLEC – Onglet potentiel EnR



*Autres: Bois, vapeur, charbon

Part de la consommation actuelle qui pourrait être couverte par le productible annuel potentiel combiné au productible des unités déjà présentes sur le territoire **25%**

2. Définition de la vision à 2050

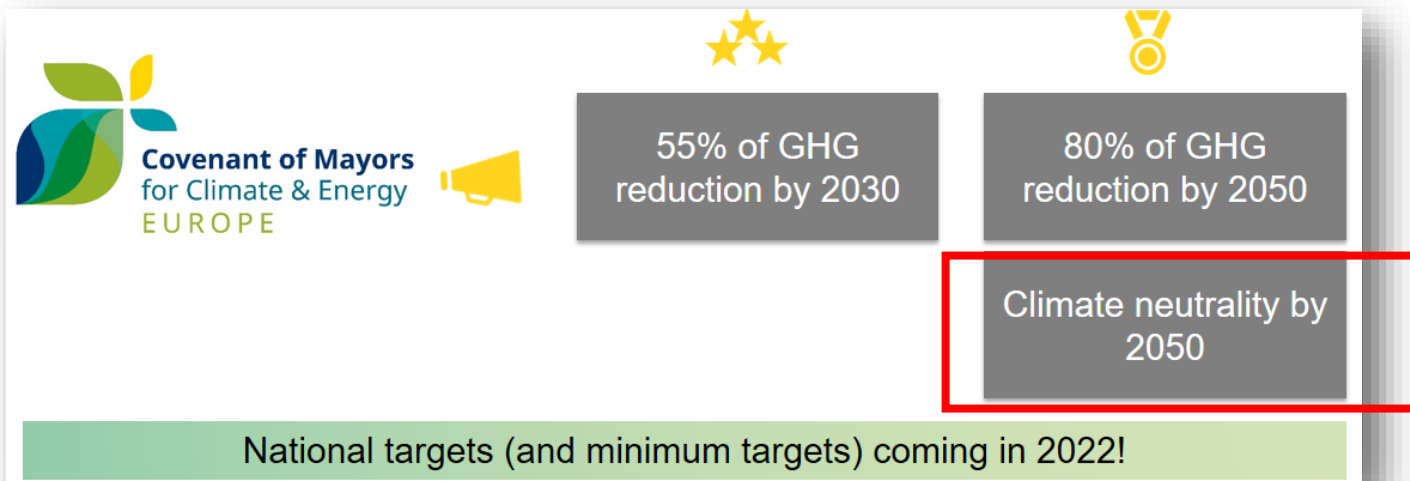
2.1 Définition de la vision à 2050

Convention des Maires

Long-term vision (e.g. 2050 and beyond)

Insert here the long-term vision of your local authority. Include details on the mitigation and adaptation components. Include details about how your plan is addressing energy poverty, if relevant

Nouvel objectif ! Neutralité climatique



Source: Stepping up action for a fairer, climate-neutral Europe - Info Session 21 April 2021

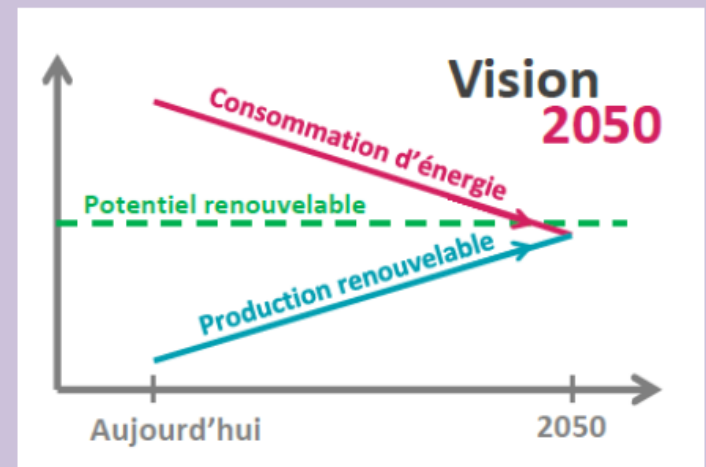
2.1 Définition de la vision à 2050

La vision des territoires à énergie positive

Exemple : La vision des Territoires à Energie Positive

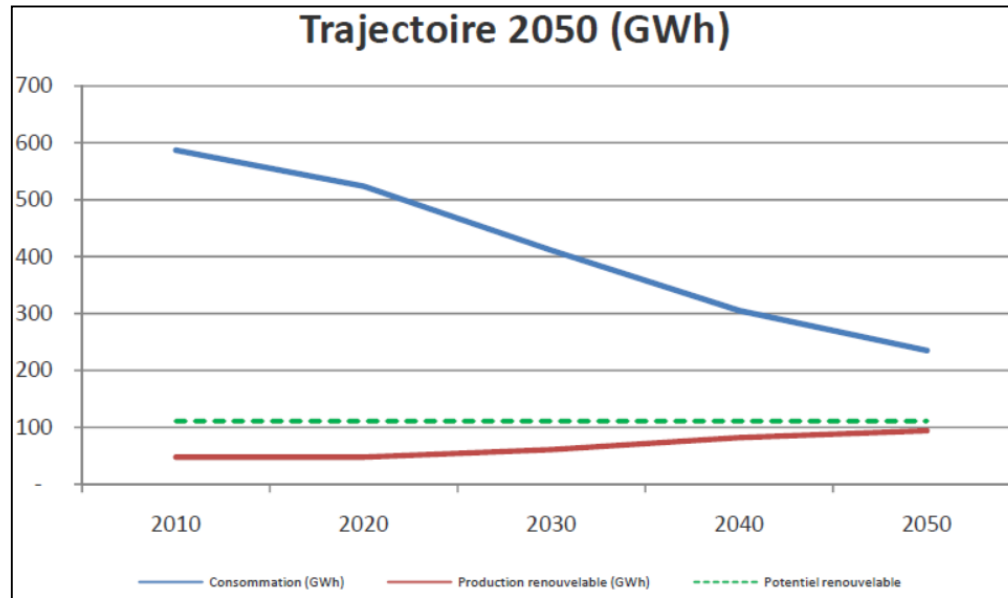
En Wallonie, les territoires à énergie positive ont pour vision d'atteindre la neutralité énergétique à l'horizon 2050 en réduisant leurs besoins d'énergie au maximum à travers la sobriété et l'efficacité énergétiques, et en couvrant le solde par les énergies renouvelables locales.

Ainsi, dans le cadre de la dynamique PEP'S-Lux, la Province de Luxembourg a étudié en collaboration avec un groupe de compétences différents scénarios pour un territoire 100% renouvelable à l'horizon 2050. [Les résultats de ce travail sont présentés ici.](#)



2.1 Définition de la vision à 2050

La vision pour Flémalle ?



Source: PAED 2020

réduction de consommation en 2050	60%
-----------------------------------	-----

niveau de couverture renouvelable en 2050	40%
---	-----

→ ! Potentiel limité

3. Objectifs sectoriels pour le renouvelable

3.1 Fixation des objectifs sectoriels pour le renouvelable

- Outil POLLEC - onglet objectifs

Réduction des consommations	Secteur	Objectif	Economie d'énergie (GWh/an)	Réduction des émissions (tCO2/an)	Etat d'avancement	
	Administration communale	Economie d'énergie de 0% par rapport à 2017 dans les bâtiments et équipements communaux (hors véhicules et éclairage public)	-	-	0%	Suivi
	Industrie non-ETS		-	-	0%	Suivi
	Tertiaire		-	-	0%	Suivi
	Logement		-	-	0%	Suivi
	Agriculture		-	-	0%	Suivi
	Transport		-	-	0%	Suivi
	Eclairage public		-	-	0%	Suivi
	Véhicules communaux		-	-	0%	Suivi
					0%	Suivi
				0%	Suivi	
				0%	Suivi	
				0%	Suivi	
				0%	Suivi	
				0%	Suivi	

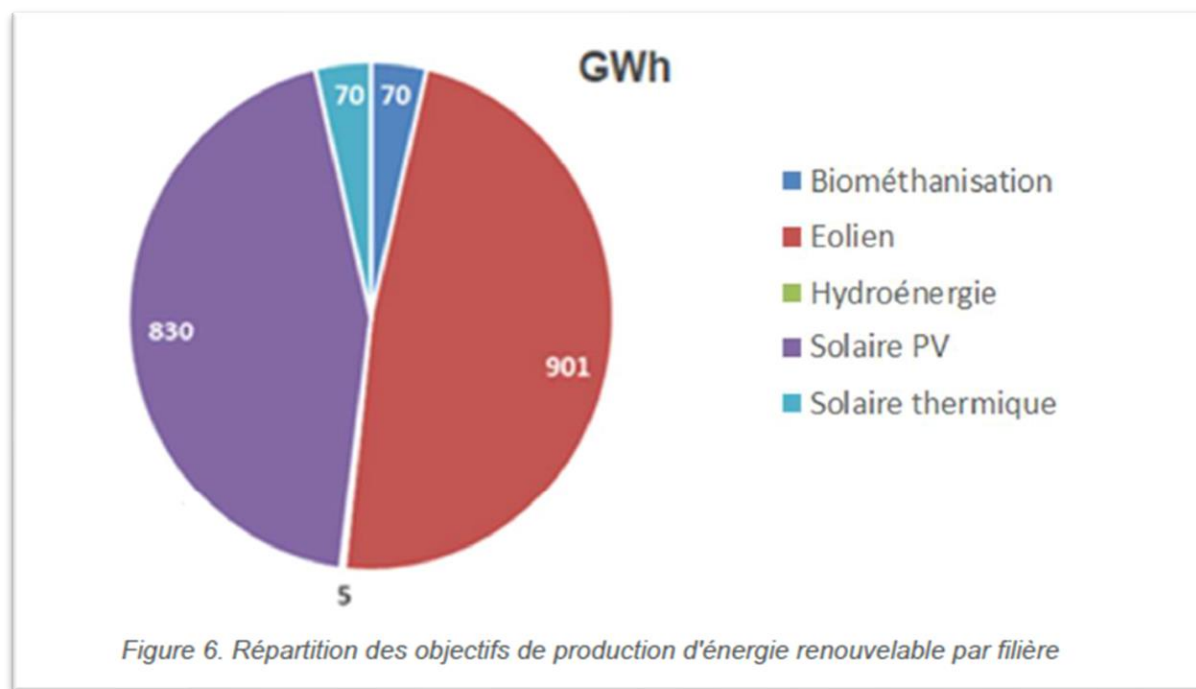
3.1 Fixation des objectifs sectoriels pour le renouvelable

- Outil POLLEC - onglet objectifs

	Filière	Objectif	Quantité	Productible (GWh/an)	Réduction des émissions (tCO ₂ éq/an)	Etat d'avancement
Energie à partir de sources renouvelables	Eolien	Installation de nouvelles éoliennes pour une puissance totale de x MW	0	-	-	0%
	Solaire PV	Nouvelles installations solaires photovoltaïques pour une puissance totale de x kWc		-	-	0%
	Solaire thermique	Nouvelles installations solaires thermiques pour une surface totale de x m ²		-	-	0%
	Biométhanisation	Nouvelles unités de biométhanisation pour une puissance électrique totale de x kW		-	-	0%
	Hydroélectricité	Nouvelles centrales hydroélectriques pour une puissance totale de x kW	0	-	-	0%

3.2 Objectifs sectoriels EnR des 60 premières communes avec PAEDC

Les objectifs de production renouvelable pour les 60 premières communes avec PAEDC :
Centrés sur le PV et éolien

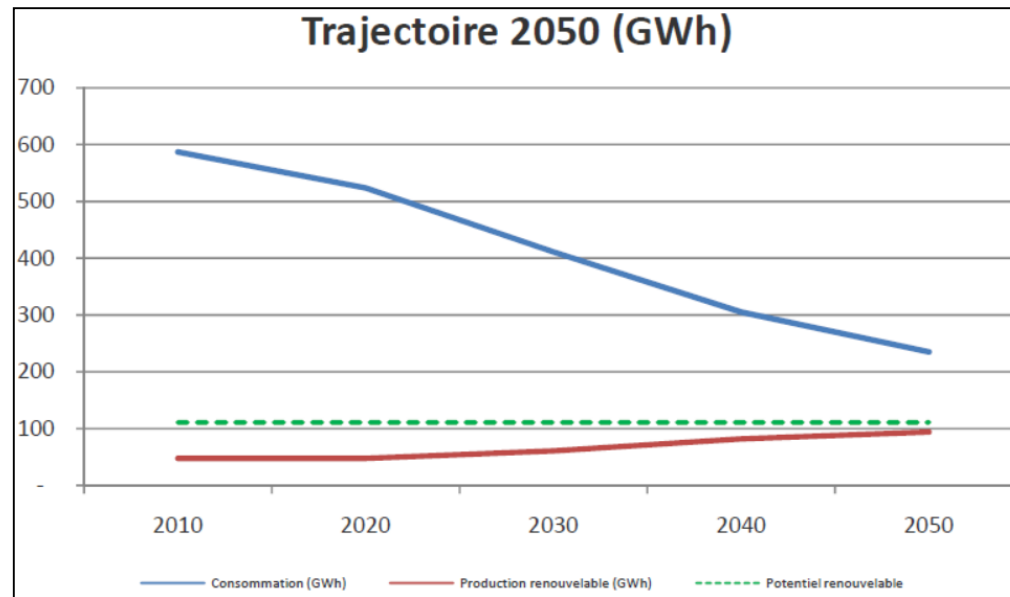


Selon « Quel apport des communes POLLEC à la transition énergétique en Wallonie ? Rapport d'analyse de PAED du programme POLLEC »

4. Bonnes pratiques et choix des actions d'atténuation

4.1 Rappel

L'atténuation, c'est l'ensemble des mesures et politiques engagées afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre



4.2 Bonnes pratiques

Cf. dossier « Complément d'informations » dans le PV de réunion 1

Différentes sources et inspirations

- PAED 2020
- PAEDC autres communes
- Sites WEB
- Page FB Plan Climat de la Province de Liège

Annexes du PPT de la réunion 2

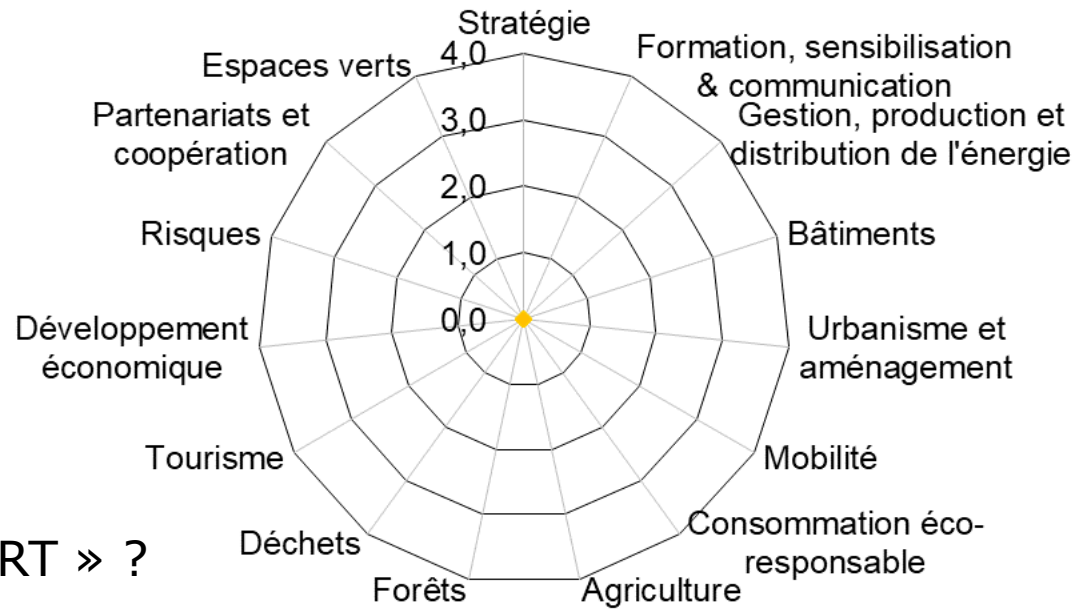
3 idées en poche pour préparer la réunion 2



Groupes de travail

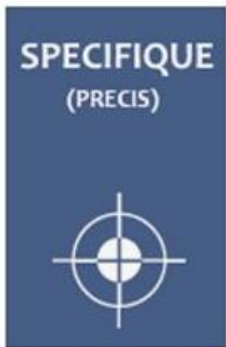
4.3 Groupes de travail

- Secteurs



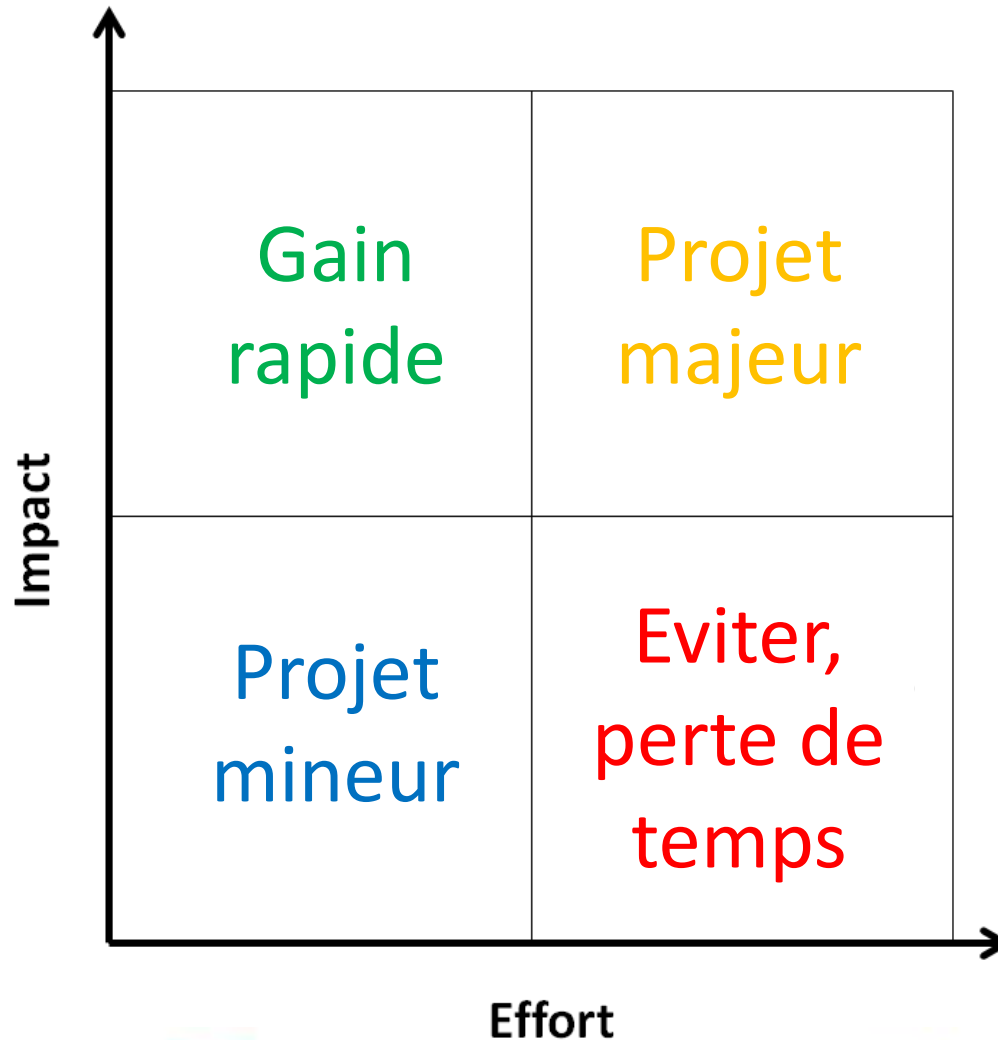
- L'action est-elle « SMART » ?

S M A R T



Source:
<https://www.alsaeci.com/objectif-smart/>

4.4 Analyse des actions



→ Bilan en R4

5. Modalités pratiques relatives à la prochaine réunion

Que faut-il préparer pour la prochaine réunion?

Le sujet sera....

- Focus sur la vulnérabilité du territoire
- Mesures d'adaptation au changement climatique



<https://www.facebook.com/Service-Energie-FI%C3%A9malle-101782861609839>

<https://www.facebook.com/planclimatdela-provincedeliege/>

**Merci pour
votre
attention**



Séverine Henry
Coordinatrice du PAEDC
severine.henry@flemalle.be
0470 60 46 42

ANNEXES

Collecte de données et hypothèses de travail

Potentiel renouvelable : Informations collectées

- Solaire thermique: surface dédiée
- Eolien: surface avec ou sans contraintes – projets réalisés/abandonnés
- Hydroélectricité: débit P95 et hauteur de chute
- Géothermie – PAC: nombre d'habitations
- Biomasse – résidus forestiers: surfaces forestières
- Biomasse – effluents d'élevage: composition du cheptel
- Biomasse - coproduits de cultures: surfaces
- Biomasse – cultures dédiées: superficie agricole utilisée
- Biomasse - industrie agroalimentaire: quantité de déchets
- Biomasse – station d'épuration: nombre d'habitants
- Biomasse: production annuelle d'une usine de biométhanisation
- Outil POLLEC (installations existantes)

Photovoltaïque – Potentiel sur le bâti

- Hypothèses:
 - 130% de surface au sol (habitations)
 - 100% de surface au sol (autres bâtiments)
 - pourcentage retenu: 40%
 - production électrique: 100 kWh/m²/an
- Potentiel (kWh/an): **surface toiture * 100 * 0,4**
- Retrait des installations existantes



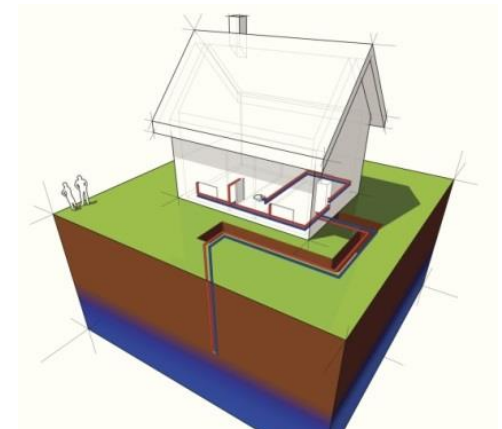
Photovoltaïque – Potentiel au sol

- Hypothèses:
 - 1% de la superficie (à discuter)
 - Puissance crête par m² : 150 Wc/m²
 - Productible annuel : 900 kWh/kWc
- Potentiel (MWh/an): **Pourcentage surface sol * 0,150 * 0,9**



Géothermie – Pompe à chaleur

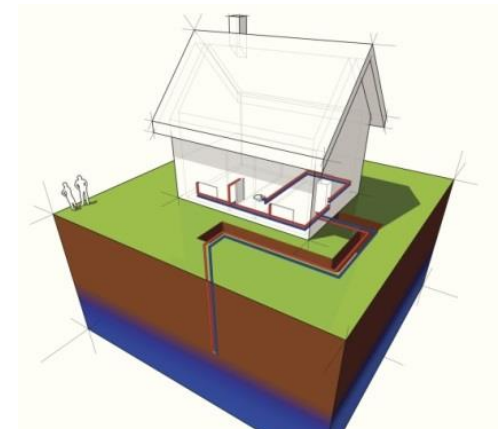
- Source froide: le sol (captage horizontal/vertical)
- Hypothèse:
 - 25% des bâtiments (village)
 - 10% des bâtiments (entités plus urbanisées)
 - coefficient de performance (COP): 3,2 => consommation électrique: 4,7 kW
 - puissance moyenne: 15 kW/installation 15-4,7
 - temps de fonctionnement: 1.800 heures
- Potentiel (kWh/an): **nombre bâtiments * 1.800 * 10,3**



Géothermie – Pompe à chaleur

- Source froide: le sol (captage horizontal/vertical)
- Hypothèse:
 - 25% des bâtiments (village)
 - 10% des bâtiments (entités plus urbanisées)
 - coefficient de performance (COP): 3,2 => consommation électrique: 4,7 kW
 - puissance moyenne: 15 kW/installation 15-4,7
 - temps de fonctionnement: 1.800 heures
- Potentiel (kWh/an): **nombre bâtiments * 1.800 * 10,3**

Pompes à chaleur			
Densification du bâti. Si village, encodez 0,25 si entité plus urbanisée notez 0,10	Nombre de bâtiments à considérer	Potentiel (kWh/an)	Outil POLLEC Puissance thermique (kW)
0,1	1022,2	18951588	10528,66



Biomasse agricole – Coproduits de cultures

- Utilisés en biométhanisation:
 - feuilles de betteraves: 40 t/ha, 55 m³ de CH₄ /t
 - pulpe de betteraves: 20 t/ha, 80 m³de CH₄ /t
 - menues pailles de céréales: 1,2 t/ha, 210 m³ de CH₄ /t
 - surplus de pailles de céréales: 4t/ha, 190 m³ de CH₄ /t
 - issues de silo:
0,01*superficie dédiée (ha)*7,5 t, 285 m³ de CH₄ /t
 - écarts de tri de pommes de terre:
0,05*superficie dédiée (ha)*40t, 77 m³ de CH₄/t
 - paille de maïs de grain: 13 t/ha, 67 m³ de CH₄ /t
 - Rafle de maïs grain: 2t/ha, 183 m³ de CH₄ /t
- Hypothèses:
 - 1 m³ de CH₄ = 10 kWh
 - biométhanisation: 40% de l'énergie => électricité, 50 % de l'énergie => chaleur



Biométhanisation



Biométhanisation				
Production annuelle (kWh)	Production électrique (kWh/an)	Production thermique (kWh/an)	Outil POLLEC Puissance électrique (kW)	Outil POLLEC Puissance thermique (kW)
7775619,4	3110247,8	3887809,7	478,5	598,1

Biomasse – Résidus forestiers





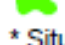
- Source: superficie des bois disponible (cadastre/plan de secteur/CAP ruralité)
- Hypothèses:
 - Résidus de feuillus pour bois de chauffage: 0,7 t/ha
 - Pouvoir Calorifique Inférieur: 3,9 MWh/t
- Potentiel (MWh/an): **0,7*3,9*superficie de forêts**
- Remarque: rendement combustion 85%



Eolien

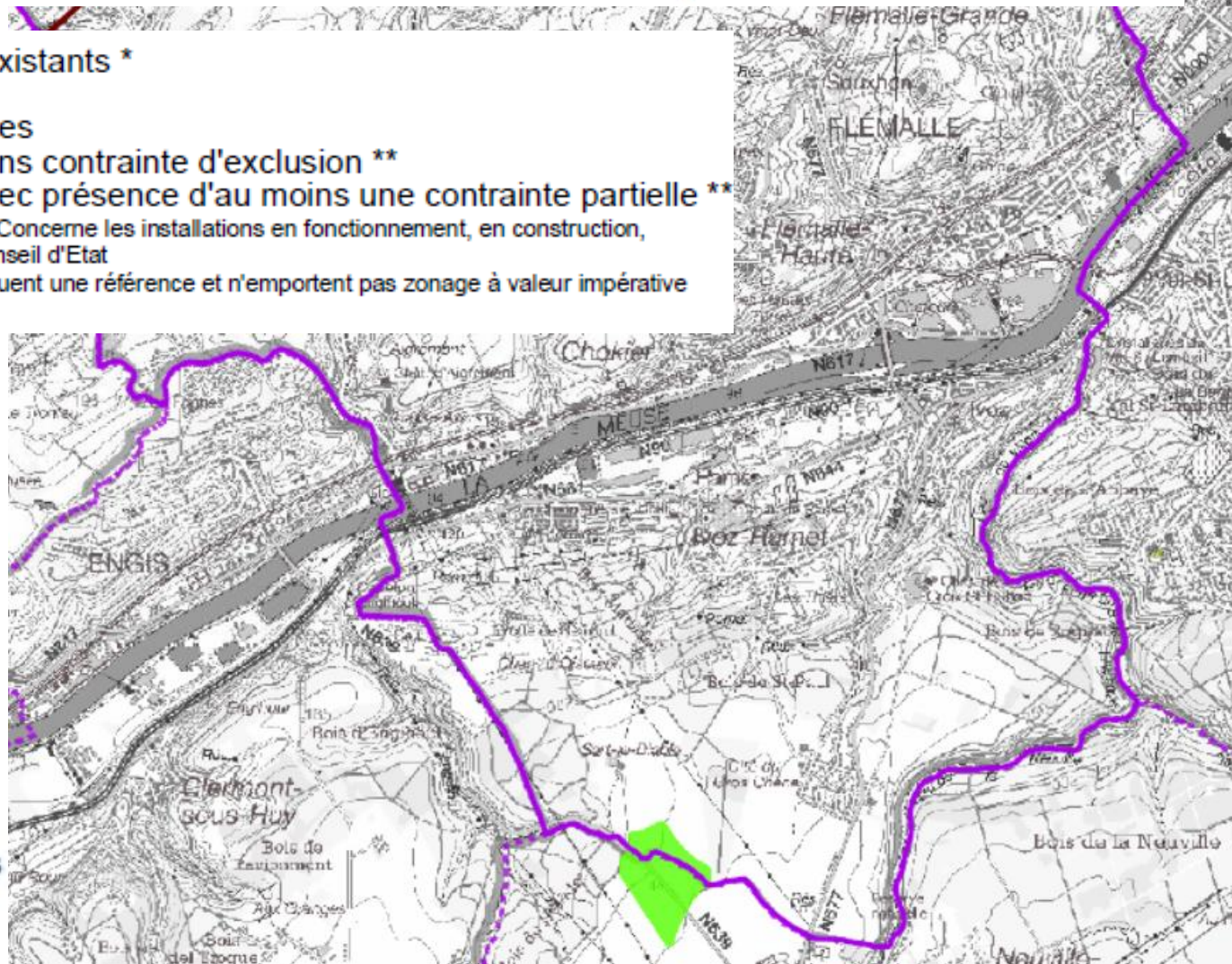


Carte positive de référence associée à un productible éolien par commune Répartition des zones favorables et estimation du productible

-  Champs éoliens existants *
-  Limites de lots
-  Limites communales
-  Zone favorable sans contrainte d'exclusion **
-  Zone favorable avec présence d'au moins une contrainte partielle **

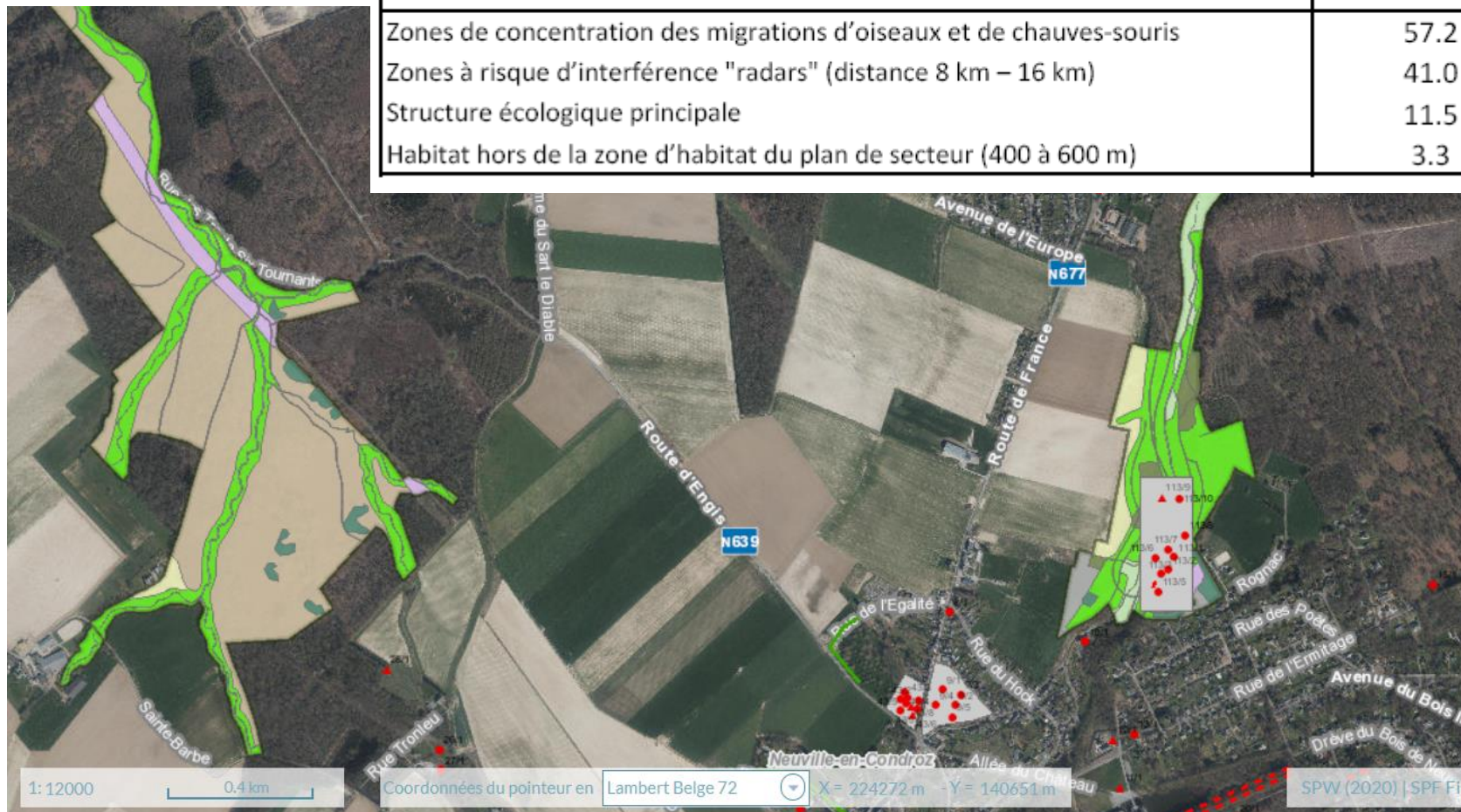
* Situation au 15 janvier 2013. Concerne les installations en fonctionnement, en construction, en projet ou en recours au Conseil d'Etat

** Les zones favorables constituent une référence et n'emportent pas zonage à valeur impérative



Eolien

Contraintes d'exclusion partielle	% du territoire
Zones de concentration des migrations d'oiseaux et de chauves-souris	57.2
Zones à risque d'interférence "radars" (distance 8 km – 16 km)	41.0
Structure écologique principale	11.5
Habitat hors de la zone d'habitat du plan de secteur (400 à 600 m)	3.3



Eolien

- Calcul du potentiel d'énergie renouvelable

Surface avec ou sans contraintes (km ²)	Production électrique (GWh/an)	Projets abandonnés (GWh/an)	Projets en cours et en fonction (GWh/an)	Outil POLLEC Puissance électrique (kW)	Nombre d'éoliennes
0,083	2,49	0	0	1136,9863	0,49434187

Biomasse agricole - Effluents d'élevage

- Source: exploitations en activité et cheptel (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles#figures>)
- Hypothèses:
 - effluents d'élevage: table de conversion (slide suivant)
 - fumiers (0,7 t/m³): 30 m³ de CH₄ par t
 - lisiers (1 t/m³): 10 m³ de CH₄ par t
- Production annuelle (kWh): **10 kWh*quantité CH₄** (en m³)
- Production électrique (kWh/an): **0,4*production annuelle**
- Production thermique (kWh/an): **0,5*production annuelle**



Table de conversion

Tableau de correspondance de production d'effluents d'élevage				
Volumés moyens de production d'effluents d'élevage évalués par an				
<i>m³/animal/an</i>				
			Fumiers	Lisiers
Bovins				
	Bovins de moins de 1 an		1,9	1
	Bovins de 1 an à moins de 2 ans		3,3	1,7
	Bovins de 2 ans et plus			
		Mâles	3,9	2,0
		Femelles		
		Génisses	3,9	2,0
		Vaches Laitières	6,0	3,0
		Vaches Allaitantes	4,0	2,0
Porcins				
	Porcelets d'un poids vif de moins de 20 kg		0,4	0,1
	Porcs d'un poids vif de 20 kg à moins de 50 kg		0,8	0,3
	Porcs à l'engrais de 50 kg et plus		0,8	0,3
	Porcs reproducteurs de 50 kg et plus			
		Verrats	3,1	1,3
		Truies	3,1	1,2
Ovins			0,65	
Caprins			0,65	
Volailles				
	Poules et poulettes		0,02	0,03
	Poulets de chair		0,02	0,02

Moyennes pour les fumiers et lisiers suivant les différentes techniques d'élevage sur base de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 juin 2014 modifiant le

Biomasse agricole – Cultures dédiées

- Source: surface dédiée = 5% de la superficie agricole utilisée (statistiques fédérales relatives aux exploitations agricoles et horticoles: <https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles#figures>)
- Hypothèses:
 - miscanthus (combustion/cogénération): 10 à 15 t/ha, 4,1 MWh/t
 - taillis à courte rotation (combustion/cogénération): 10 t/ha, 3,3 MWh/t
 - maïs en culture (biométhanisation): 45 t/ha, 120 m³ de CH₄ /t,
 - combustion: 85% de l'énergie => chaleur
 - cogénération solide: 35% de l'énergie => électricité, 55 % de l'énergie => chaleur

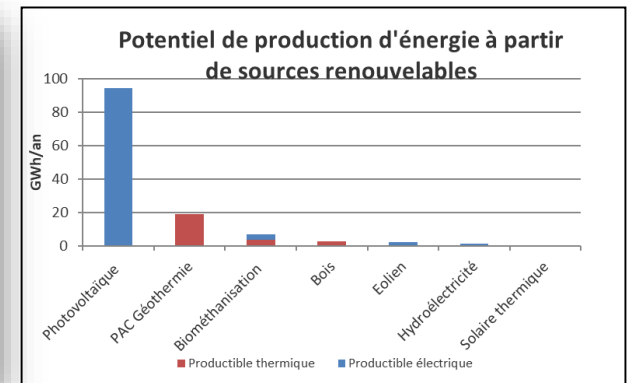


Biomasse agricole – Cultures dédiées

Si choix de plusieurs variétés		
Part relative au miscanthus	Part relative au taillis à courte rotation	Part relative au maïs en culture dédiée
0,33	0,33	0,33

Solaire thermique

- Pour les bâtiments collectifs avec une forte consommation d'ECS
→ piscines, hall sportifs, hôpitaux, maisons de repos, etc.
- Hypothèse: 390 kWh de chaleur par m²
- Potentiel (kWh/an): **390 * surface**
- Remarque: surfaces thermiques sont à soustraites du potentiel PV



Biométhanisation

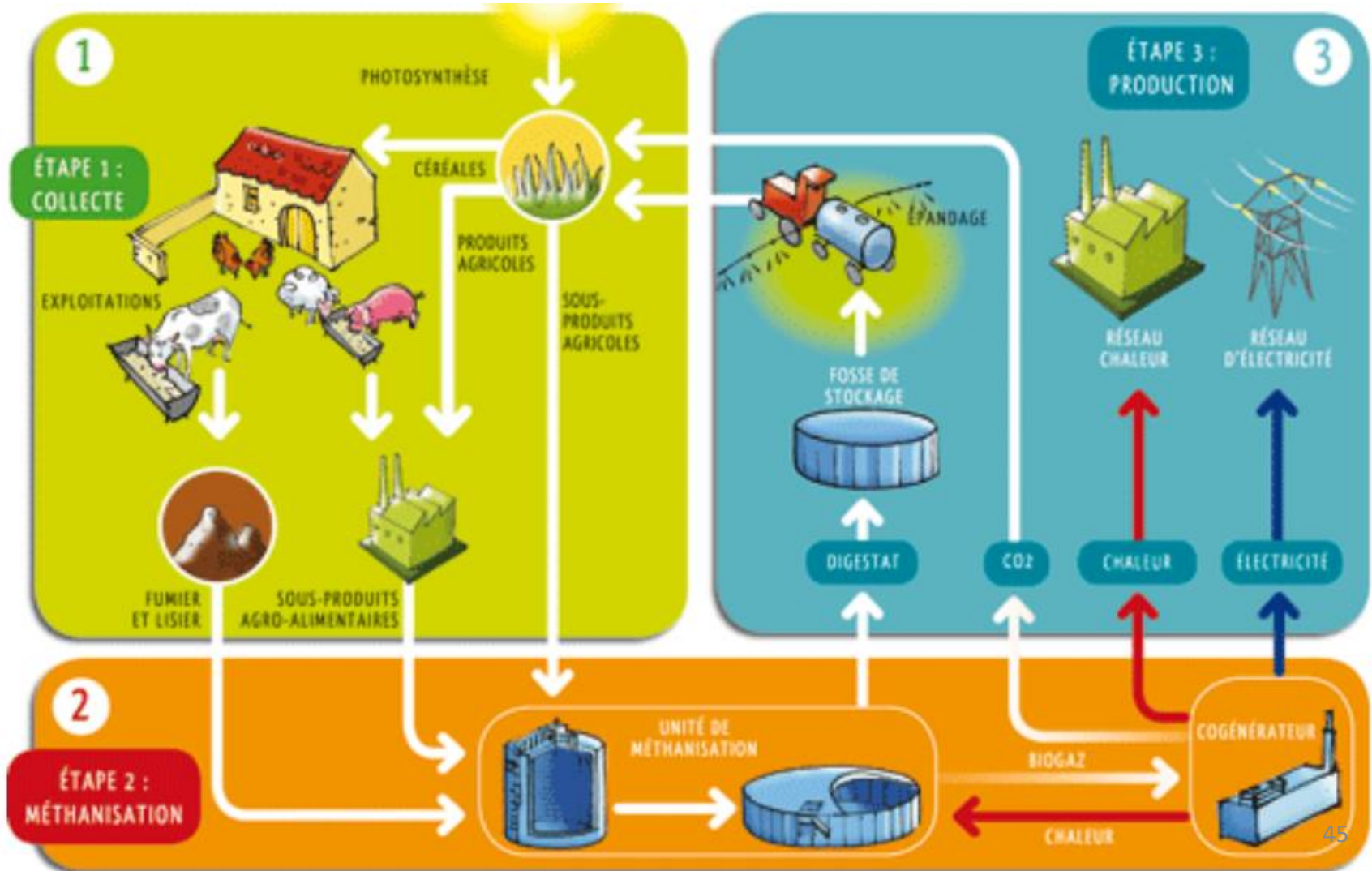
Source : <https://www.emissions-zero.coop/page/biomethanisation>

C'est un processus naturel. Principe ?

Dégradation de la matière organique en milieu anaérobie (absence d'air, d'oxygène) par l'action combinée de plusieurs communautés de bactéries à une température maintenue à 37°C.

A l'issue de ce processus :

- Production de biogaz dont le principal est le méthane (CH₄) combustible non fossile pour la production d'électricité et de chaleur via un moteur de cogénération.
- Production de digestat, fertilisant agricole de haute valeur.



ANNEXES

Vision à 2050 - Contexte

Définition de la vision: le contexte

en 2011, la Commission européenne a adopté la « [feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050](#) », qui vise à réduire de 80 à 95 % les émissions de gaz à effet de serre dans l'UE à l'horizon 2050 par rapport au niveau de 1990, une initiative saluée par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ;

Définition de la vision: le contexte

Union Européenne

PLANÈTE • CLIMAT

Partage



Climat : l'UE adopte l'objectif de réduire ses émissions carbone d'« au moins » 55 % d'ici à 2030

Cet accord, qui faisait l'objet d'âpres négociations et qui sera formellement intégré dans une « loi climat » en préparation, intervient à la veille d'un sommet sur le sujet, initié par le président des Etats-Unis, Joe Biden.

Le Monde •

Publié le 21 avril 2021 à 08h36 - Mis à jour le 22 avril 2021 à 18h41 - 🔊 Lecture 2 min.

Source: https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/04/21/climat-l-ue-adopte-l-objectif-de-reduire-ses-emissions-carbone-d-au-moins-55-d-ici-a-2030_6077506_3244.html?fbclid=IwAR18FaDiwk8v-uIOQLC_e1sBAX2Rj66-GmGIQIO-pEOoDxbm7WPpyAYCPwQ

Définition de la vision: le contexte

Vers une Wallonie Bas-Carbone en 2050



Cette étude a été réalisée par Climact, en collaboration avec la European Climate Foundation (ECF) pour l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC).

L'étude identifie les trajectoires vers une économie sobre en carbone et analyse les implications d'objectifs de 'décarbonation' c'est-à-dire de réduction de 80% à 95 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2050 par rapport à 1990.

[Cliquez ici pour télécharger la brochure.](#)

Définition de la vision: le contexte

Section 3. - Objectifs

Art. 4. Le présent décret a pour objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre de :

1° 30 pour cent d'équivalents CO₂ par rapport à la quantité de l'année de référence d'ici 2020;

2° 80 à 95 pour cent d'équivalents CO₂ par rapport à la quantité de l'année de référence d'ici 2050.

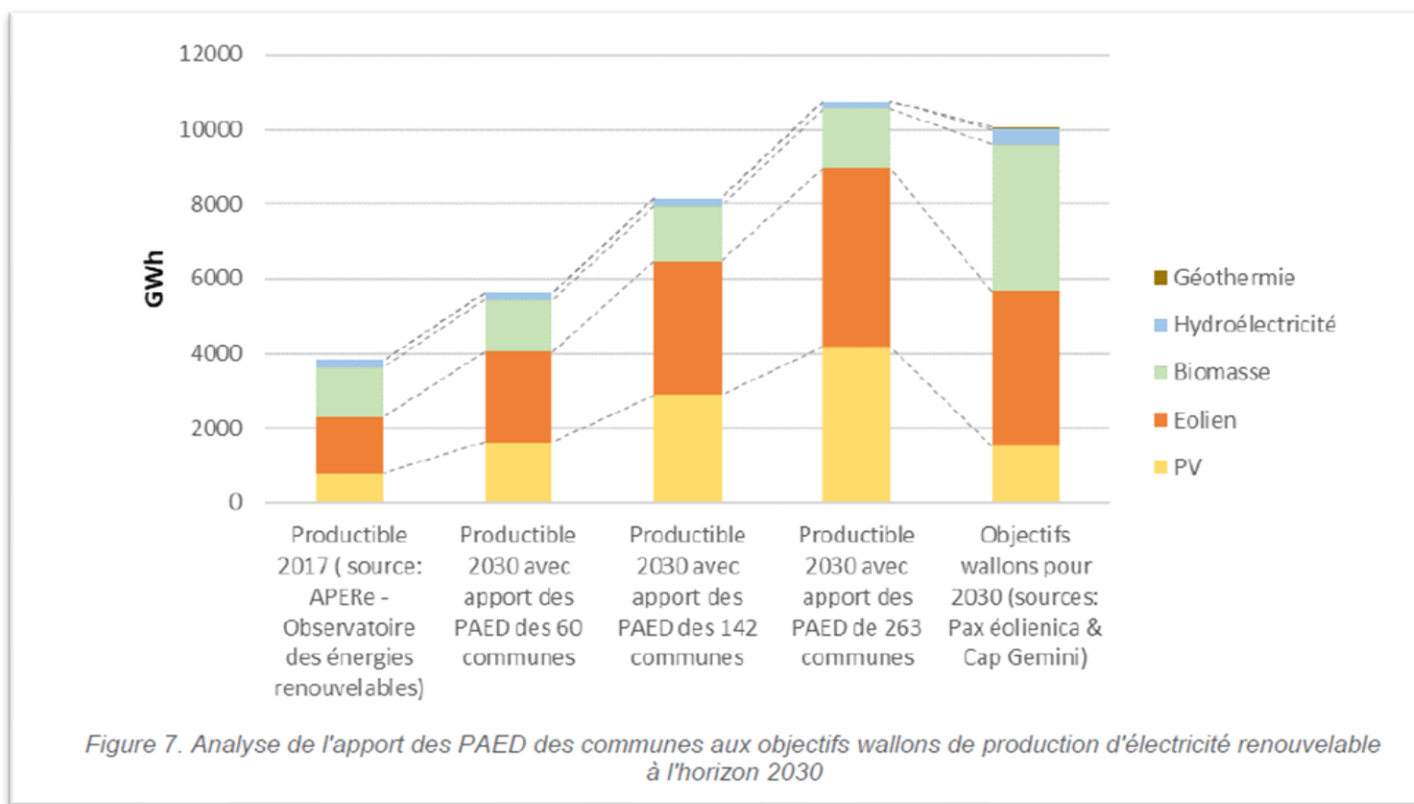
Le Gouvernement fixe, au plus tard le 31 décembre 2020, le pourcentage de réduction des émissions à atteindre pour 2050 en fonction des obligations internationales ou européennes. A défaut, le pourcentage à atteindre est de 95 pour cent.

Source: article 4 du décret climat de février 2014

<https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2014/02/20/2014201572/2019/09/02>

3.2 Objectifs sectoriels EnR des 60 premières communes avec PAEDC

Les objectifs de production renouvelable pour les 60 premières communes avec PAEDC :
Centrés sur le PV et éolien



ANNEXES

Bonnes pratiques – Autres communes

Bonnes pratiques et choix des actions

Emissions Zéro : Exemple de Courcelles



En résumé

Commune de Courcelles

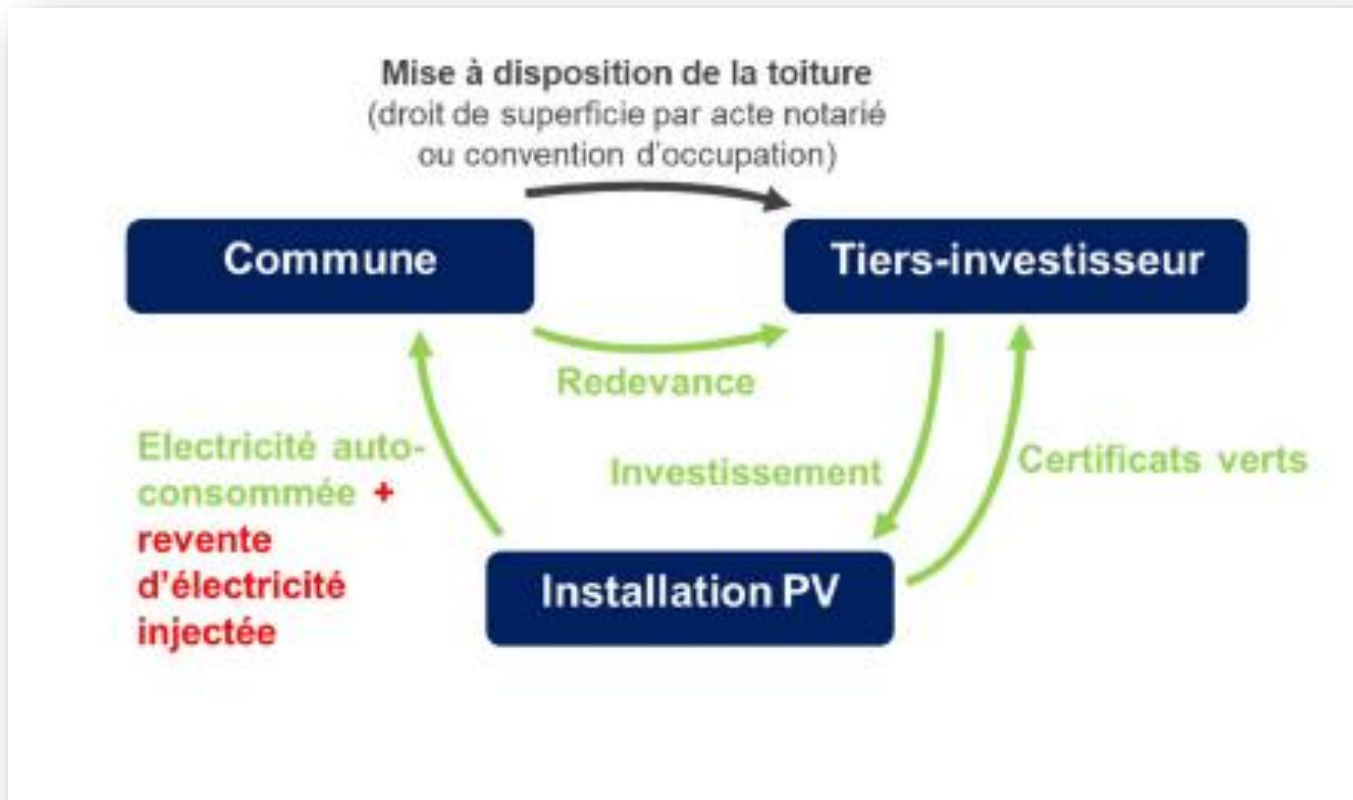
Nombre de panneaux	661
Superficie	1.079 m ²
Puissance	198,3 kWc
Production garantie	156.622 kWh / an
Diminution CO ₂	45 tonnes / an
Redevance annuelle	49.994 euros

CPAS de Courcelles

Nombre de panneaux	330
Superficie	539 m ²
Puissance	99 kWc
Production garantie	77.509 kWh / an
Diminution CO ₂	22 tonnes / an
Redevance annuelle	20.536 euros

Bonnes pratiques et choix des actions

Note et recommandations sur le mécanisme de tiers investissement photovoltaïque sur des bâtiments communaux (APERe asbl)



Bonnes pratiques et choix des actions

Emissions Zéro (TI) : Exemple de Courcelles

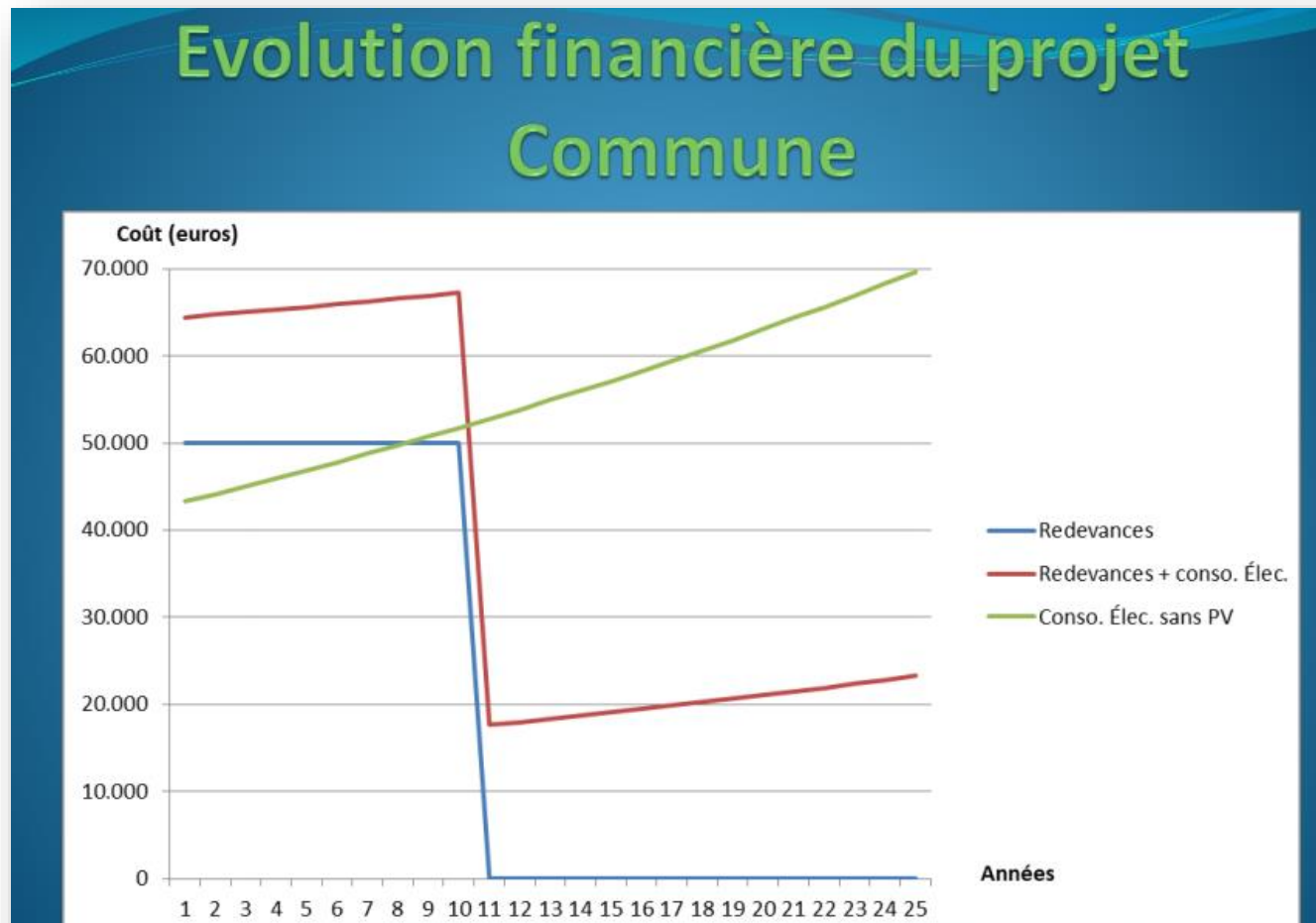
- Tiers-investissement (TI)
- Fourniture, placement et exploitations des installations
- Durée : 10 ans
- TI : propriétaire + certificats verts (CV) & primes Qualiwatt
- Redevance annuelle par installation



Bonnes pratiques et choix des actions

Emissions Zéro (TI) : Exemple de Courcelles

Gain commune sur 25 ans : 424.102 euros / Gain CPAS : 252033 euros



Bonnes pratiques et choix des actions

Exemple de Welkenraedt



Bonnes pratiques et choix des actions

Exemple de Crisnée

La commune de Crisnée va produire de l'électricité pour ses habitants



🕒 01 mars 2021 16:20 📍 Crisnée



Bonnes pratiques et choix des actions

Biométhanisation agricole et cogénération - Ochain

- Fournit de l'électricité renouvelable à 1.300 ménages grâce à un alternateur de 600 kW
- Produit l'équivalent de 500.000 litres de fuel grâce à l'eau chaude résiduelle du moteur
- Crée localement et durablement 7 emplois
- Travaux en été 2016 - Production d'électricité dès mai 2017
- Emissions Zéro a des participations à hauteur de 64 % dans Ochain Énergie SCRL
- Revenus attendus pour Émissions Zéro à partir de 2020

Bonnes pratiques et choix des actions

Réseau de chaleur - Malempré

- Société Coopérative à Finalité Sociale « Malempré, la chaleur d’y vivre » (citoyens) :
 - ✓ Finance le projet partiellement
 - ✓ Gère le réseau et les chaudières
 - ✓ Achète le combustible
 - ✓ Facture aux clients du réseau
- Société Coopérative Agricole de Malempré (agriculteurs, indépendants du secteur forestier) :
 - ✓ Finance le projet partiellement
 - ✓ Revend progressivement ses parts à la SCFS
 - ✓ Fourni le combustible (tailles, sous-produits forestiers)
- Commune :
 - ✓ Met à disposition un bâtiment pour la chaufferie
 - ✓ Raccorde plusieurs bâtiments communaux

Fiche Action vierge

Commune de FLEMALLE

Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat

● Atténuation
○ Adaptation

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	1
					Etat d'avancement

Participation à l'objectif			
----------------------------	--	--	--

Domaine d'intervention	Moyen utilisé	Action affectant l'adaptation?
------------------------	---------------	--------------------------------

Acteur à l'initiative de l'action

Titre de l'action					
Description					
Commentaire (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))					
Nom du partenaire à l'initiative de l'action					
Service communal responsable					
Partenaires potentiels					
Date de lancement					
Échéance					
Charge de travail totale (personnes)					
Estimation du coût		Type de dépense			
Coût par habitant annuel					
Dépensé à ce jour					
Subside		Nom du programme (subside)		Type de subside	
Autres impacts sociétaux					

7. Présentation du bilan patrimonial et territorial

Secteurs : Définis par la Convention des Maires

- Industrie non-ETS
- Tertiaire
- Administration communale
- Logement
- Agriculture
- Transport

ETS	Industries Non-ETS	Tertiaire
ArcelorMittal (Carmeuse) Segal Eurogal Engie-Electrabel → Accords de branche Mithra Aigremont	Autres industries de fabrication et de construction Bâtiments, installations et machines du secteur primaire (sylviculture et pêche)	Horeca Commerces Enseignement Activités assurances, immobilières, information et communication, ... Marchand et non-marchand

Plus d'infos: <http://www.awac.be/index.php/ets-installations-fixes>